



## Points de fonctionnement 2023

Mesdames et Messieurs les responsables de clubs,

Madame et Messieurs les présidents départementaux,

Pour cette saison 2023, je me permets de vous informer ou de vous rappeler certains points de fonctionnement :

- Pour la saison 2023 les organigrammes prévisionnels et nominatifs seront mis en ligne sur le site du comité régional des Hauts de France. Il n'y aura plus d'envoi par mail.
- Les tableaux de juges seront également mis en ligne sur le site.
- Les forfaits (CM à mettre impérativement sur ENGAGYM pour les repêchages) et les modifications de compositions d'équipes seront à faire par vos soins par ENGAGYM (vérifiez la date de vos certificats médicaux), le secrétariat du comité ne réalisera plus d'intervention sur ces éléments.
- A la demande de certains dirigeants de clubs voici les défraiements pour juges convoqués que le comité régional applique :
  - ◆ 10€ par heure de jugement (y compris la réunion de juges)
  - ◆ 0,40€ par km parcouru.
  - ◆ Si repas, 15€ maximum, sur présentation d'un ticket ou d'un justificatif.

**Ces éléments sont donnés à titre d'information, et le comité régional laisse tout liberté aux clubs.**

Cordialement,

Patrick GUMEZ – VP en charge des pratiques compétitives

06.12.50.53.02

@ : [patrick@gumez.net](mailto:patrick@gumez.net)

